



- SEANCE DU 5 JUILLET 2022 -

L'an deux mille vingt-deux le 5 juillet, à 19 heures 00 minutes, le Conseil municipal de la commune de DIE (DROME) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Isabelle BIZOUARD, Maire.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 24

votants : 27

N° d'ident. : 22/JUIL/2

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2022

PRESENTS : Mmes, MM. BIZOUARD, BERTRAND, TESSERON, SICARD, PERRIER, BELVAUX, FATHI, JOUBERT, Sylvie GIRARD, REBOULET, André GIRARD, AURANGE, CHEVALLIER, GUENO, LLORET, MATHIAS, ROUX, CORROENNE, ANGELIER, TRÉMOLET, MOUCHERON, LAVILLE, ORAND, BECHET.

OBJET : Rapport annuels 2021 sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement

ABSENTS : Mme DU RETAIL (procuration à M. ANGELIER), Mme GUËNO (procuration à M. SICARD), M. REY (procuration à TRÉMOLET),

Mme Sylvie GIRARD a été élue Secrétaire de séance.

M. Eric Sicard, 3^e adjoint, expose :

Examen en commission municipale « LOGEMENT - URBANISME – FONCIER » du 24 juin 2022

Le rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public. Il est dû par toutes les collectivités ayant la charge d'un ou plusieurs services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et/ou de l'assainissement non collectif, quelle que soit leur taille ou l'étendue des missions dans les compétences dont elles ont la charge. Il est codifié à l'article L 2224-5 du CGCT. Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Il est présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13. Le contenu et les modalités de présentation du rapport figurent aux articles D 2224-1 à D 2224-5 du CGCT).

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13. Le contenu et les modalités de présentation du rapport figurent aux articles D 2224-1 à D 2224-5 du CGCT).

Eric SICARD observe de faibles évolutions par rapport à l'année précédente. Une réduction de la période de facturation en relation avec l'année antérieure et le COVID (10,5 mois seulement). Sur l'assainissement, des hausses de tarifs, un projet en cours notamment de bassin à filtres plantés de roseaux instruits par les services de l'Etat et de l'Agence de l'Eau. La ville, à ce titre, devait acquérir des terrains à Chandillon, ce qui a été voté par le conseil municipal au mois de mai dernier, permettant d'engager ces opérations désormais.

Il donne la parole à Laurent CLUZEL, responsable du service eau et assainissement, pour présenter les rapports annuels

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement présentés en séance, et annexés à la présente délibération, ainsi que les observations suivantes :

Service de l'Eau potable

Laurent CLUZEL commente les rapports diffusés. Il ressort notamment les évolutions et constats suivants :

- Plus de pompages à Chamargès, pour ce captage maintenu à titre conservatoire ; le prélèvement d'Ausson est en nette hausse de 30% en relation avec l'installation d'une activité consommatrice d'eau ;
- Sur la production, après près d'un million de mètres cubes prélevés, celle-ci est nette diminution, inférieure à 500 000m³ désormais ;
- Concernant la vente d'eau, le volume est en baisse en relation avec une période plus courte de facturation, mais comprend les volumes d'eau consommés par les services municipaux ; La consommation moyenne par compteur est en hausse en 2021 parce qu'elle intègre les compteurs d'eau municipaux ;
- Sur la tarification, une comparaison est faite sur la base d'une facture de 120m³ d'eau : au regard de cette base de comparaison, le prix est en légère augmentation ce qui s'explique par la période de facturation depuis 2020 ; les recettes du service de l'eau sont quasiment stables ;
- Sur les indicateurs de performance, la ville obtient une note de 88 points sur 120 ;
- Sur le rendement du réseau, la ville vend 470 000m³ mais avait une perte de 117 000m³ ; le rendement du réseau est à 75% ; sur les sanitaires de Meyrosse, leur remplacement va permettre de faire une réduction de 11 à 12000m³ ; il y a des réseaux de distribution parfois anciens, avec des branchements plombs dont le renouvellement sera à programmer ;
- Sont énumérés les travaux programmés en 2021 ; parmi les interventions sur le réseau, est prévu le dévoiement du réseau après que des ouvrages aient été construits au dessus des conduites ; il est fait le point sur le programme d'investissement 2022, comprenant une nouvelle phase de renouvellement de compteurs (au-delà de 2022, ce remplacement sera moins important chaque année), pose de détecteurs de fuites, acquisition d'un camion polybenne, dont le service ne disposait pas ; rue Paul Coursange ; reprise de l'impasse du pont rompu ;
- Présentation de l'état de la dette et des amortissements ;

Eric ANGELIER se demande par quel service sont établis les critères de performance et quel organisme contrôle ?

Laurent CLUZEL indique que ce sont les services municipaux qui les établissent, et qui les complètent de manière objective. Sur la qualité de l'eau, le contrôle est assuré par l'Agence Régionale de Santé. A ce titre, 17 analyses ont été faites sans détection de non-conformité.

Eric ANGELIER se demande si le RH 2 est mesuré, concernant l'oxydation de l'eau. Souvent oublié, c'est un indicateur important de la qualité intrinsèque de la qualité de l'eau.

Madame le maire s'interroge sur l'état de la ressource en eau du fait de la sécheresse ;

Laurent CLUZEL observe que, sur la source, le débordement est moins important qu'habituellement ; 130 m³ sont prélevés, soit un peu au dessus du besoin de la ville. Il est difficile de dire combien de temps cette situation va durer. Le captage de Chamargès est prêt à démarrer. Il faut donc être vigilant pour réagir si besoin.

Philippe LLORET s'interroge sur les actions à mener pour économiser l'eau.

Laurent CLUZEL indique que des boutons poussoirs sont installés sur le réseau. Les services sont sensibilisés. Au-delà, il faudrait agir sur les équipements très consommateurs d'eau, comme les campings par exemple.

Alice CORROENNE s'interroge sur l'écart entre le prélèvement et l'utilisation de la ressource.

Laurent CLUZEL indique qu'un dispositif automatique permet de fermer l'apport d'eau, restitué au milieu en amont.

Françoise TESSERON indique que, suite à la commission locale de l'eau et au conseil communautaire, il est prévu de compter les consommations. Un temps d'observation portera sur les économies encore possibles.

Eric ANGELIER se demande si des mesures ou contrôles permettent d'évaluer le non-respect des interdictions de consommation d'eau en période de sécheresse.

Laurent CLUZEL indique que cela n'est pas mis en place.

Jean-Pierre BERTRAND ajoute qu'il est uniquement possible d'observer une hausse de consommation qui serait anormale sur les compteurs.

Françoise TESSERON observe que les piscines constituent un sujet accessoire, les enjeux d'économie de l'eau ne sont pas là.

Philippe LLORET indique que l'office français de la biodiversité ou encore la mission interservices de l'eau effectuent des vérifications mais il n'existe pas de contrôles approfondis faute de moyens des services.

Service de l'Assainissement

Concernant le rapport 2021 du service, Laurent CLUZEL observe :

- L'existence de conventions de déversements,
- Une part de personnes non raccordées au réseau et relevant de l'assainissement individuel sous compétence intercommunale ;
- Une part d'eaux claires parasites (eaux pluviales) qui entrent dans la station d'épuration qui sont traitées ; une partie est rejetée en temps d'orage par ailleurs dans la rivière ; cela explique le projet de bassins de rétention ;
- Sur le dépotage, il s'agit de traiter les effluents prélevés par les entreprises d'assainissement procédant au pompage des installations individuelles des habitants ;
- Ce sont les mêmes observations sur la facturation des compteurs municipaux que celles effectuées précédemment pour le service de l'eau ;
- L'évacuation des boues de compostage sèches (130 tonnes au lieu de 800 non séchés par le passé épandues) ;
- Sur le prix de l'assainissement, augmentation différentielle des tranches afin d'homogénéiser le prix de l'eau en substitution de la tarification précédente basée sur le principe d'un prix à la baisse indexé à la consommation ; ce processus est par ailleurs destiné à donner au service les moyens de porter des investissements ;
- Les travaux menés en 2021 et programmés en 2022 au budget sont énumérés de même que la situation financière.

Gilbert TREMOLET souligne la qualité du service eau et assainissement, et, lors du transfert de compétence à la communauté des communes, il sera important de savoir comment cela sera géré et être vigilant.

Eric BELVAUX sollicite un échéancier estimatif du projet de bassin filtres plantés de roseaux.

Madame le maire indique que l'acquisition du terrain de Chandillon était nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre du projet.

Laurent CLUZEL observe que la police de l'eau a demandé de mettre à jour le dossier d'autorisation du système d'assainissement. Le retard fait suite à la demande des services de l'Etat. Les travaux sont envisageables en 2023.

Eric SICARD note que le projet de bassin envisagé est relativement expérimental, une complexité à laquelle s'ajoute la proximité du captage d'eau potable avec des études de sol complémentaires afin de démontrer l'absence de risque pour la nappe d'eau phréatique.

Dominique JOUBERT note que les bassins prévus sont destinés à réduire l'enjeu des eaux pluviales et s'interroge sur la programmation du séparatif sur la commune ? quelle visibilité ?

Jean-Pierre BERTRAND note que dès qu'une rue est refaite il y est réfléchi. Mais il faut pour cela que le contexte le permette (présence d'exutoires à proximité). L'investissement pour créer ce réseau peut s'avérer inapproprié, avec le recours à des matériaux qui pourraient s'avérer inadaptés dans 60 ans. Il n'y a pas de PPI sur le séparatif mais sur la voirie. La ville agit en opportunité ou dans la programmation voirie en prenant en compte cette dimension.

André GIRARD remarque que le travail mené par la CCD en ce moment est destiné à anticiper les incidences du transfert, avec des conséquences plus fortes pour les petites communes que la ville de Die. L'Agence de l'Eau a augmenté sa redevance de 47% en 2022. Il faut donc être vigilant.

Eric SICARD note une volonté forte, ville et CCD, de garder ces services en régie. Cela a été réaffirmé à chaque rencontre.

Madame le maire remercie Laurent CLUZEL pour son travail et celui des services.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,



Certifié exécutoire :

Accusé de réception en préfecture
026-212601132-20220705-DEL22.JUIL2-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022